

Rapport n° 17	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 10 décembre 2012		Chapitre : 23 Article : 231312

**VALIDATION DE LA PHASE AVANT-PROJET DEFINITIF DU PROJET
D'EXTENSION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE RIBEMONT**

Lors de sa réunion du 12 décembre 2011, le Conseil d'administration a voté l'autorisation de programme pour l'extension et la réhabilitation du centre d'incendie et de secours de RIBEMONT à hauteur de 340 000 €.

Le cabinet LAMOUR de LAON, architecte désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet a présenté son avant projet définitif le 19 octobre 2012. Le coût des travaux est estimé à 283 599,29 € HT auxquels il faut ajouter un surcoût de 51 700 € HT pour la construction de fondations spéciales.

Conformément au cahier des clauses administratives particulières, la rémunération du maître d'œuvre est arrêtée lors de la validation de l'avant projet définitif. Cette rémunération initialement prévue à 10 % du coût des travaux est, compte tenu du dépassement, ramenée conformément au CCAP à 9,34 % du coût HT des travaux. La rémunération du maître d'œuvre serait alors fixée à 31 316,95 € HT.

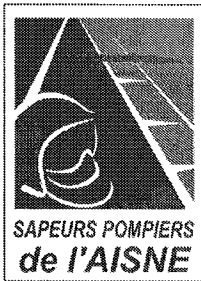
Compte tenu de ce résultat et pour tenir compte des révisions de prix à intervenir en cours d'exécution du marché, il vous est proposé de porter l'autorisation de programme « agrandissement Ribemont » à 500 000 €. La répartition des crédits de paiement sur la période 2012-2014 se présente comme suit :

- 2012 : 30 000 €
- 2013 : 310 000 €
- 2014 : 160 000 €

Ainsi, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président,

Thierry THOMAS



Délibération n° 17	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 17 décembre 2012		Chapitre : 23 Article : 231312

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 11
Votants : 11

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 17 décembre 2012 à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 28 novembre 2012, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil Général à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président.

I - Membres avec voix délibérative

MM. Jean-Jacques THOMAS, Jean-Luc MORAUX représentant Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Jacques KRABAL, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, Paul GIROD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Eric MANGIN représentant Gilbert SIMEON.

II - Membre de droit

Monsieur le Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental,
~~M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier,~~
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier,
M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non officier,
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier.

Excusés : M. Grégory CANAL, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet.

MM. Jean-Jacques THOMAS, Michel CARREAU, Jacques KRABAL, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Paul GIROD, Marcel LALONDE, Gilbert SIMEON, Commandant Eric GODULLA.

Assistaient à la séance : M. Charles COQUELLE, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Jean-Marc KRIEGER, Mme Christiane CHAUSSON.

**VALIDATION DE LA PHASE AVANT-PROJET DEFINITIF DU PROJET
DE L'EXTENSION ET D'AMENAGEMENT DU CENTRE D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE RIBEMONT**

Vu le rapport n° 17 ;

./...

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De valider l'avant-projet définitif du projet d'extension et d'aménagement du centre de RIBEMONT présenté par le Cabinet LAMOUR, architecte et maître d'œuvre pour un montant total de travaux de 335 299,29 € HT (valeur octobre 2012 BT juin 2012) ;
- De fixer à 9,34 %, conformément à la convention du maître d'œuvre le taux de rémunération définitif du cabinet LAMOUR pour un montant forfaitaire de 31 316,95 € HT ;
- D'autoriser le Président à signer un avenant pour fixer la rémunération définitive du Cabinet LAMOUR ;
- D'autoriser le Président à lancer et à souscrire l'ensemble des marchés relatifs à la l'extension et l'aménagement du centre d'incendie et de secours de RIBEMONT ;
- De porter l'autorisation de programme « agrandissement de RIBEMONT » à 500 000 € et de ventiler les crédits de paiement comme suit :
 - 2012 : 30 000 €
 - 2013 : 310 000 €
 - 2014 : 160 000 €

Le Président,



Thierry THOMAS

